



Heures de repos et heures de trajet

Par **ALDO**olivier, le **07/10/2013** à **15:25**

Bonjour,

Je voulais savoir si les heures de trajet pour un déplacement professionnel comptent dans le repos journalier (11h)

ex:

Aujourd'hui j'ai embauché à 8h30 et je dois prendre le train ce soir à 18h pour arriver à 22h dans la ville de mon intervention de demain.

Passer la nuit (courte) dans un hôtel et commencer ma journée à 7h demain matin.

Ensuite je repars à 18h et j'arrive donc à 23h chez moi pour repartir le lendemain en voiture à 7h pour être sur un autre site à 10h

Je trouve que je n'ai pas vraiment beaucoup d'heures de sommeil sachant que je dois prendre la voiture pour un trajet de 3h le matin le troisième jours

Tout ceci est-il legal?

Merci d'avance